



Notre Service Autonomie à Domicile permet aux personnes d'être accompagnées dans tous les actes de la vie courante en proximité par nos professionnels. Ils prennent en compte les prescriptions des conseillères autonomie, leurs habitudes de vie, leurs choix, en privilégiant des temps d'échanges avec la personne en concertation avec son entourage proche et en coordination avec d'autres services.

Notre SAD est ouvert depuis 2011, il est spécialisé dans l'intervention auprès du handicap intellectuel.

Chaque personne bénéficie d'un accompagnement individuel et adapté à ses besoins dans les actes de la vie quotidienne et de la vie courante.

Notre SAD est autorisé par le Conseil Départemental.

### Surveillance

- Présence rassurante, écoute, observation
- Équilibre psychologique
- Relations sociales et comportements
- Sécurité des biens et de la personne

### Soutien au parcours de santé

- Aide à la prise de médicaments
- Aide à la prise de RDV médicaux et accompagnement
- Coordination avec les familles, les tuteurs et les services de santé

### Participation à la vie sociale

- Maintien de l'activité en ESAT
- Gestion du temps à la retraite
- Préparation aux vacances
- Accompagnement aux déplacements extérieurs
- Organisation d'activités de détente, de loisirs, sorties...

### Actes de la vie courante

- Aide au retrait de l'argent et à la gestion des dépenses
- Aide aux démarches administratives
- Courses, repas
- Achats équipement et aménagement du logement
- Entretien du linge et du logement

### Actes essentiels

- Toilette
- Habillement
- Alimentation
- Déplacements

